

Image not found or type unknown



reparation de téléphone portable

Par **mong**, le **26/03/2009** à **13:30**

bonjour, je tiens un magasin qui fait entre autre de la reparation de téléphone portable. J'ai de nombreuses factures impayées dans la mesure ou les clients ne viennent pas chercher leur téléhone ou seulement des mois apres, alors meme que j'ai dû avancer les sommes nécessaires à la reparation à mes fournisseurs de pieces. J' aimerais savoir si il y a un delai légal à partir duquel je peux considérer que le téléphone est la propriété du magasin et que je peux donc le vendre pour me rembourser.

Merci d'avance de votre réponse.